Kigali, le No 2070/3102 AG. Go w.or



Ministère de la Coopération Internationale A Irailer Par

Monsieur le Ministre des Finances No Classement ! KIGALI

Total 01:

Réf. Nº:

Annexe:

Objet de fonctionnement Juillet 1973

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir verser la somme de \$EU 6.237,50 ( 584.205 FRW) au compte de l'Ambassade du Rwanda à ADDIS-ABEBA pour le mois de juillet 1973.

La répartition de cette somme se feta aux atticles suivants :

Date entrée !

A. 1º Traitements: 13.092.01.00

Monsieur NIZEYIMANA J. Ambassadeur

A payer : 62.280

62.280 FRW.

Monsieur MALIRO TH. 3e Secrétaire En congé de reconstitution au Rwanda

Monsieur SENTAMA Attaché Retenue à faire : 7e remboursement sur prêt achat véhicule (avance reçu 45.000 FRW.déjà remboursé

10.750 FRW reste à rembourser : 25.250 FRW). (cfr. Déc. 354/Fin.08.01 du 27 mai 1971 et lettre nº 2967/Fin.08.01 du 15 novembre 1972): 2.188 FRW.

A payer : 24.802 - 2.188 =

2º Frais médicaux aventuels :

22.614 FRW.

60.000 FRW. 144.894 FRW.

B. Déplacements + Ind. y afférentes : 13.092.03.00

C. Personnel sous-contrat: 13.092.04.00 Mme SEGA, Secrétaire 350/-\$ETH Mlle TAMRAT, Secrétaire 350/-Chauffeur 230/-Sentinelle (résidance ) Sentinelle (Chancellerie) Jardinier (chancellerie) 75/-75/ Planton (chancellerie) Cuisinier (résidence ) 100 Femme ménage (chancellerie)

1.309/-SETH X 45,35 D. Loyers - Mat. - Frais de fonctionnement : 13.092.06.01
E. Frais de représentation :
(à justifier)

59.311 FRW. 350.000 FRW. 10.000 FRW

Total : FRW. 584.205

\*\*

-

SEU. 6.237,50 P.S. Les retenues doivent être respectées étant donné qu'elles feront l'objet d'une note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda pour la régularidation des écritures.

Copie pour information à : - Son Excellence Monsieur le Président de la

République Rwendaise KIGALI

- Monsieur l'Ambassadeur de la République

Rwandaise ADDIS-ABEBA - Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda KIGALI

L e Ministre de la Coopération Internationale,

Aug. MUNYANEZA .-

## REPUBLIQUE RWANDAISE



Ministère de la Coopération Internationale

Kigali, le 29 mai 1973 No 2071/3102 AG. Mensieur le Ministre des Finances KIGALI A trailer par Date entras !

Réf. Nº:

Annexe:

Objet : Frais de fonctionnement Juillet 1973.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir verser la somme de \$EU 5314,03 (FRW 497.712) au compte de l'Ambassade du Rwanda à BUJUMBURA pour le mois de juillet 1973.

La répartition de cette somme se fera aux articles suivants :

A. 1º Traitement : 13.092.01.00

Monsieur KARUHIJE I. Ambassadeur Retenue à faire : 6.944 FRW.

23e remboursement sur prêt achar véhicule (250.000) (ofr. lettre nº 332/SE/FP/SCT du 26 janvier 1973).

A payer : 56.632 - 6.944 =

49.688 FRW.

Monsieur USABUWERA J. 1er Secrétaire

Retenue à faire : 36e et dernier remboursement sur prêt achat véhicule (cfr.déc. nº 113/Fin.08.01 du 30 mai 1970) : 5.575 FRW. A payer : 52.813 - 5.575 =

47.238 FRW.

Monsieur KAYIBANDA J.N. Attaché (8º umb.) (cfr. déc.N9 760/Fin.08.01 du 13.7.72): 3.993 FRN. Avance requ : 150.000 FRW.

Déjà remboursé : 22.216 FRW (4 X 5.555) en mai-juinjuillet et août 1972. Reste à rembourser : 127.784 ( en 32 mensualités à

A payer : 32.513 - 3.993 = 2º Frais médicaux éventuels :

28.520 FRW. 30.000 FRW. 155.446 FRW.

Total 01: a) Traitement SEMASAKA A. Attaché: 13.083.01.00

Retenue à faire :

- A verser à la CER au compte n° 124/01 (cfr. sallettre 16/11/K3 du 7.4.71): 11.256 FRW. - 7e remboursement sur avance de 5000 SHS Ug.

Frw 65.900 reçu à Kampala (cfr. lettre nº 4725/3102 AG du 5.12.72) : 6.590 FRW.

payer: 40.577 - 11.256 - 6.590 =

22.731 FRW. 5.000 FRW. 10.000 FRW.

10.000 FRW.

b) Frais médicaux éventuels : B. Déplacement + Ind. y afférentes : 13.092.03.00 Déplacement Monsieur SEMASAKA : 13.083.01.00

C. Personnel S/contrat: 13.092.04.00

Monsieur NZAMWITA, Chauffeur Monsieur NDIKUNKIKO, Planton Monsieur NTAMARERERO, Jardinier Monsieur NTIRWIYAHULIRWA, Sent.

Monsieur NZOBAMWITA, Cuis. Rés. Monsieur NYABUNGO Sent. Chanc.

10.000 FBUR. 4.000 FBUR.

2.500 FBUR.

3.000 FBUR. 3.500 FBUR.

3.500 FBUR. 26.500 FBUR. X 1,19 =

31.535 FRW.

D. Loyers + Mat. + Frais de fonctionnement : 13.092.05.01.
Loyer Monsieur SEMASAKA Al. 13.083.05.01

200.000 FRW. 50.000 FRW.

E. Frais de représentation : 13.092.06.01.
Frais de représentation Monsieur SEMASAKA : 13.093.07.00

8.000 RRW. 5.000 FRW.

Total : FRW. 497.712 \$EU. 5.314,03

1\$EU - 93,66 FRW.

P.S. Les retenues doivent être strictement respectées étant donné qu'elles feront l'objet d'une note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwands pour la régularisation des évritures.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI

- Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise <u>BUJUMBURA</u>
- Monsieur le Directeur Général de la Sûreté
  Nationale KIGALI
- Monsieur 1ºOrdonnateur Trésorier du Rwanda KIGALIA

Le Ministre de la Coopération Internationale, Aug. MUNYANEZA.-